

[CB-CDA 2015-076]

NOTICE OF THE BOARD / AVIS DE LA COMMISSION

La SRC peut répondre à la requête de la SODRAC ci-jointe au plus tard le **vendredi 11 décembre 2015**. La SODRAC peut répliquer au plus tard le **mercredi 16 décembre 2015**.

Attachments / p.j.

[2015-12-04 Demande de licence provisoire SRC-CBC.pdf](#);

[2015-12-04 Annexe A Projet Licence provisoire SRC.pdf](#)